

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 52/1961 (1961)

**Artikel:** L'édition des livres scolaires utilisés dans les écoles en Suisse romande  
**Autor:** Vouga, John-A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-114913>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'édition des livres scolaires utilisés dans les écoles en Suisse romande

---

Une préoccupation constante des départements de l'Instruction publique et des commissions spéciales chargées du choix du matériel scolaire est de mettre à la disposition des pédagogues des ouvrages et des moyens d'enseignement de conception moderne, aussi efficaces que possible, et bien adaptés aux exigences des programmes.

Quelles que soient les méthodes utilisées et les tendances de l'éducation, on ne saurait se passer à l'école, et ceci à tous les degrés, de cet outil indispensable qu'est *le livre scolaire*.

Au cours des ans, les idées évoluent et les opinions changent mais le livre reste irremplaçable, il constitue toujours la base solide de tout enseignement rationnel et bien conçu.

Il est donc bien compréhensible et parfaitement logique que les autorités responsables de l'enseignement vouent un soin tout particulier à la recherche des manuels les meilleurs à utiliser dans les différentes disciplines.

Etant donné l'organisation autonome et dissemblable de l'enseignement dans les cantons suisses, il nous a paru intéressant d'effectuer une enquête assez approfondie en Suisse romande, afin de connaître de quelle façon se fait le choix des ouvrages mis à la disposition des écoles et quelles sont, d'une manière générale, les activités déployées par les autorités responsables concernant l'édition des livres scolaires.

Par mesure de simplification et en raison de la nature spéciale des cours donnés dans les établissements d'enseignement supérieur, notre étude reste limitée à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire du degré inférieur, c'est-à-dire à une période qui représente presque partout l'exigence de neuf années de scolarité obligatoire. A ce stade de l'enseignement, les fournitures scolaires sont habituellement délivrées gratuitement aux élèves, qu'il s'agisse du matériel de classe remis en prêt ou de manuels donnés.

Examinons, pour commencer, à quelles sources s'approvisionnent les écoles romandes et quelle part prennent les autorités scolaires à l'édition proprement dite.

Les principaux éditeurs et fournisseurs de livres scolaires sont :

Les maisons d'édition de Suisse romande.

Les maisons d'édition françaises, éventuellement belges.

Les départements de l'Instruction publique.

Quelques auteurs-pédagogues ayant réalisé leur propre édition.

Le tableau suivant donne une répartition par discipline des ouvrages produits par les quatre groupes précités.

|                                                                                                                              | Maisons<br>d'édition<br>suisses | Maisons<br>d'édition<br>françaises<br>ou belges | Départements de<br>l'Instruc-<br>tion<br>publique | Auteurs<br>particu-<br>liers | To-<br>taux |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------|-------------|
| A. <i>Langue française</i>                                                                                                   |                                 |                                                 |                                                   |                              |             |
| Livres de lecture . . . . .                                                                                                  | 14                              | 13                                              | 34                                                | —                            | 61          |
| B. <i>Langue française</i>                                                                                                   |                                 |                                                 |                                                   |                              |             |
| Grammaire — Vocabulaire — Orthographe — Récitation . . . .                                                                   | 21                              | 27                                              | 12                                                | —                            | 60          |
| <i>Langues et littératures anciennes</i>                                                                                     |                                 |                                                 |                                                   |                              |             |
| Latin — Grec . . . . .                                                                                                       | 3                               | 22                                              | 3                                                 | —                            | 28          |
| <i>Langues modernes</i>                                                                                                      |                                 |                                                 |                                                   |                              |             |
| Allemand — Italien — Anglais .                                                                                               | 13                              | 12                                              | 4                                                 | 3                            | 32          |
| <i>Mathématiques</i>                                                                                                         |                                 |                                                 |                                                   |                              |             |
| Arithmétique — Comptabilité — Géométrie — Algèbre . . . . .                                                                  | 14                              | 2                                               | 61                                                | 7                            | 84          |
| <i>Histoire</i> . . . . .                                                                                                    | 8                               | 2                                               | 2                                                 | 3                            | 15          |
| <i>Géographie</i> (cartes scolaires non comprises) . . . . .                                                                 | 5                               | 4                                               | 5                                                 | —                            | 14          |
| <i>Sciences naturelles et physiques</i> . .                                                                                  | 6                               | 13                                              | 11                                                | 2                            | 32          |
| <i>Instruction civique</i> . . . . .                                                                                         | 1                               | —                                               | 6                                                 | —                            | 7           |
| <i>Écriture — Dessin</i> . . . . .                                                                                           | 1                               | —                                               | 5                                                 | —                            | 6           |
| <i>Chant — Solfège</i> . . . . .                                                                                             | 6                               | —                                               | 17                                                | 1                            | 24          |
| <i>Éducation physique</i> . . . . .                                                                                          | —                               | —                                               | 3                                                 | —                            | 3           |
| <i>Travaux manuels — Travaux féminins</i>                                                                                    | —                               | —                                               | 3                                                 | 3                            | 6           |
| <i>Enseignement ménager — Économie domestique</i> . . . . .                                                                  | 2                               | —                                               | 8                                                 | —                            | 10          |
| <i>Divers</i> (Enseignement de la circulation, Politesse, Hygiène, Activités commerciales. — Sténo-dactylographie) . . . . . | 6                               | —                                               | 5                                                 | 3                            | 14          |

Un recensement a été effectué récemment dans les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, avec la collaboration des membres du Groupe romand de l'Association suisse des administrateurs cantonaux et communaux des fournitures scolaires et du matériel de bureau, pour déterminer, avec le maximum de précision, le nombre et le genre des ouvrages officiellement en usage au cours des neuf années de la scolarité obligatoire, pour l'ensemble des disciplines prévues par les programmes.

Relevons dans quelles proportions interviennent les groupes de fournisseurs mentionnés ci-dessus.

Sur un total de 396 ouvrages pris en considération et destinés soit uniquement aux membres du corps enseignant, soit aux élèves, il y a : 100 ouvrages édités par des maisons de Suisse romande ;

95 » » » » maisons françaises ;

179 ouvrages édités par les départements de l'Instruction publique ;  
22       »       »       directement par des auteurs-éducateurs particuliers<sup>1</sup>.

Analysons maintenant, assez succinctement, quelles sont les relations des départements de l'Instruction publique avec ces différents groupes de fournisseurs et voyons comment se présente la situation particulière de chacun d'eux.

#### LES MAISONS D'ÉDITION DE LA SUISSE ROMANDE

De tout temps certaines maisons, en Suisse romande, se sont spécialisées dans l'édition du livre scolaire et il faut rendre hommage à l'effort qu'elles ont accompli, dans le cadre de leurs possibilités, pour offrir aux écoles des livres dont la matière et la présentation ont répondu aux exigences du moment.

Toutefois, il est évident que les nécessités commerciales, dont les éditeurs de cette catégorie doivent naturellement tenir compte, guident et limitent la nature de leurs entreprises. Par conséquent, pour qu'une édition reste une affaire rentable, il faut que les diverses conditions énumérées ci-après soient remplies :

- chaque tirage doit atteindre un nombre d'exemplaires suffisamment élevé ;
- l'écoulement de la totalité de l'édition doit être en principe assuré, afin que
- le prix de vente de l'ouvrage reste dans des limites acceptables pour les écoles qui disposent de moyens financiers souvent modestes dans le cadre de crédits budgétaires assez restreints.

La tâche de ces éditeurs est encore compliquée par les désirs variables et souvent contradictoires des éducateurs de chaque canton qui ont, en général, des idées bien arrêtées au sujet de l'emploi d'un manuel scolaire déterminé.

En considérant uniquement ces quelques éléments, on remarque déjà que le secteur dans lequel un éditeur privé peut orienter sa production avec un minimum de risques et quelque chance de profit, est avant tout celui de la *langue française* comprenant des livres de lecture, grammaire, orthographe, récitation, etc.

Dans ce domaine, en s'inspirant des programmes d'enseignement, un éditeur pourra prendre des initiatives en faisant appel à de bons auteurs et en s'assurant la collaboration de pédagogues avisés. En sollicitant de la part des écoles, dans la mesure du possible, des garanties d'achat, il tentera d'assurer la rentabilité de l'édition.

<sup>1</sup> Nous assimilons aux éducateurs particuliers les établissements d'enseignement qui éditent eux-mêmes, occasionnellement, un manuel scolaire.



Dans d'autres cas, l'éditeur privé présente simplement ses offres pour la réalisation d'un ouvrage mis en soumission, à des conditions préalablement fixées par un département de l'Instruction publique qui s'engage à prendre en charge la totalité du tirage.

Enfin, le rôle de l'éditeur du commerce est parfois de s'occuper de l'édition d'un ouvrage désiré par plusieurs cantons et réalisé avec l'aide d'une Commission intercantonale désignée par les autorités scolaires intéressées.

Une solution de ce genre intervient de préférence lorsqu'il convient d'éditer des ouvrages relativement coûteux comme les manuels de géographie ou d'histoire, par exemple, pour lesquels les frais d'illustration ou de préparation de cartes représentent des dépenses importantes.

### LES MAISONS FRANÇAISES D'ÉDITION

Nettement orientées vers la culture française, les écoles romandes ont toujours eu un intérêt évident à faire appel aux ressources nombreuses et variées de l'édition scolaire française.

Elles en ont retiré et en retirent encore actuellement des avantages appréciables. Toutefois, l'emploi des livres français dans nos écoles présente parfois les inconvénients suivants.

Tout d'abord, les programmes français d'enseignement ne correspondent pas exactement aux programmes de nos écoles romandes, la matière concernant diverses disciplines est trop abondante dans un seul volume ou se trouve répartie de telle façon qu'il est nécessaire d'utiliser dans le même degré deux manuels qui se complètent, ce qui est assez désagréable et, de plus, onéreux.

Souvent, et c'est principalement le cas pour de nombreux livres de lecture ou d'étude de la langue française du degré primaire, les textes se rapportent à des centres d'intérêt saisonniers développés à partir d'une année scolaire qui débute en automne. Ainsi, dans ceux de nos cantons romands où l'année scolaire commence au printemps, on en arrive, avec de tels ouvrages, à étudier dans le courant du mois de juin, des textes, qui, selon le plan du livre, sont consacrés aux saisons d'automne ou d'hiver, tandis que pendant la période d'hiver, on trouvera des textes valables pour le printemps ou l'été. Bien que cela ne paraisse pas très rationnel, on peut évidemment accepter ce décalage et on peut aussi admettre qu'il n'est pas absolument indispensable de suivre l'ordre des matières tel qu'il figure dans l'ouvrage. C'est vrai et c'est possible, mais alors on ne respecte plus l'acquisition progressive des notions selon la suite logique voulue par l'auteur.

Pour les manuels de mathématiques, on constate que l'enseignement de l'arithmétique et de la géométrie s'effectue selon des méthodes différentes de celles qu'appliquent nos écoles. De plus, les exercices

et les problèmes avec des calculs en argent français, même les nouveaux francs, présentent également un inconvénient majeur.

Dans d'autres disciplines, comme la géographie, l'histoire ou encore les sciences naturelles, la part prépondérante naturellement consacrée aux régions de la France, rend l'emploi de ces ouvrages assez malaisé dans nos écoles.

Enfin, il y a quelquefois d'autres inconvénients d'un caractère plus technique à retenir. Citons la qualité trop ordinaire du papier, le genre de reliure peu solide pour un usage prolongé, l'illustration qui ne donne pas entière satisfaction ou encore la nature de la typographie employée qui ne convient pas toujours.

Mais à côté de ces aspects plutôt négatifs trouvés chez certains éditeurs, il faut reconnaître objectivement que, dans son ensemble, l'édition française nous offre des quantités de manuels scolaires possédant de nombreuses qualités.

Si nous avons pu déplorer pendant la guerre de 1939 à 1945 et durant les années qui l'ont suivie, une diminution importante pour ne pas dire une disparition quasi totale des manuels scolaires français, nous constatons avec un réel plaisir que, depuis quelques années, la production des dits manuels est à nouveau abondante, variée et d'excellente qualité.

Pour avoir un aperçu des efforts accomplis par les éditeurs français, il suffit de consulter le catalogue des livres scolaires édité annuellement par le Cercle de la librairie, à Paris. Environ 120 maisons d'édition, d'importance très inégale, cela va sans dire, offrent aux écoles des milliers d'ouvrages divers qui sont l'œuvre d'un nombre impressionnant d'auteurs qu'on peut évaluer à plus de 4000.

Comme le libre choix des manuels à utiliser est laissé aux écoles françaises, la concurrence qui se manifeste de ce fait entre les éditeurs de ce pays agit comme un puissant stimulant et les incite à présenter des livres de conception moderne, répondant aussi bien aux exigences de l'enseignement qu'à l'orientation actuelle des méthodes pédagogiques. Ces ouvrages comprennent généralement une illustration suggestive, aussi riche qu'intéressante.

De plus, des tirages relativement importants permettent de proposer aux écoles des conditions assez favorables. Remarquons cependant que les prix des nouvelles éditions de livres scolaires français ont sensiblement augmenté en Suisse, ces derniers temps.

Les observations faites à propos des éditions scolaires réalisées en France pourraient aussi s'appliquer, dans une certaine mesure et toutes proportions gardées, aux manuels édités par des maisons belges dont nous avons consulté quelques catalogues. Comme les écoles romandes utilisent rarement les ouvrages publiés par les éditeurs de ce pays (il n'est pas fait allusion ici aux travaux d'auteurs belges comme Pirenne, Cuisenaire ou d'autres, édités en Suisse ou à l'étranger), nous

ne nous étendrons pas davantage sur la production de cette catégorie de fournisseurs occasionnels.

Après ces brèves constatations que nous avons jugé utile de rappeler afin de bien préciser les ressources dont disposent les écoles auprès de deux groupes importants de fournisseurs, examinons d'une manière plus détaillée le rôle joué dans l'édition des livres scolaires par

### LES DÉPARTEMENTS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il est difficile de déterminer avec précision l'époque à partir de laquelle les départements de l'Instruction publique ont commencé à s'occuper directement de l'édition des livres scolaires, car la situation varie passablement d'un canton à l'autre.

Le développement des travaux d'édition se trouve parfois lié à des questions d'attribution plus ou moins large de crédits budgétaires ou autres en rapport avec des conditions économiques générales.

Mais, ayant pour mission de procurer à tous les degrés de l'enseignement des livres appropriés, les autorités scolaires ont éprouvé depuis fort longtemps le besoin de participer activement à l'élaboration des ouvrages nécessaires à l'étude des disciplines prévues par les programmes.

Sans vouloir passer en revue toutes les raisons qui ont conduit les autorités scolaires à créer, dans le cadre des départements de l'Instruction publique, des services préposés à l'édition des manuels scolaires, nous pensons que, parmi d'autres, les considérations suivantes ont été déterminantes :

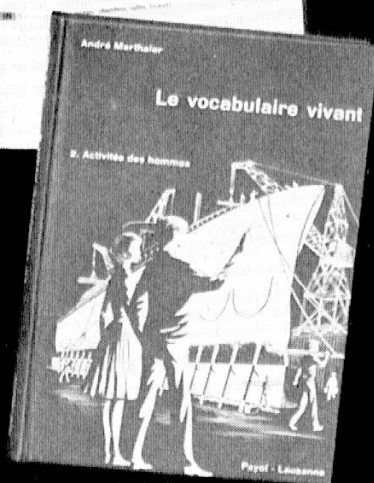
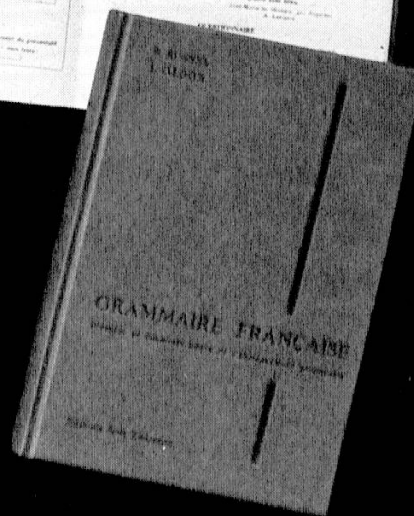
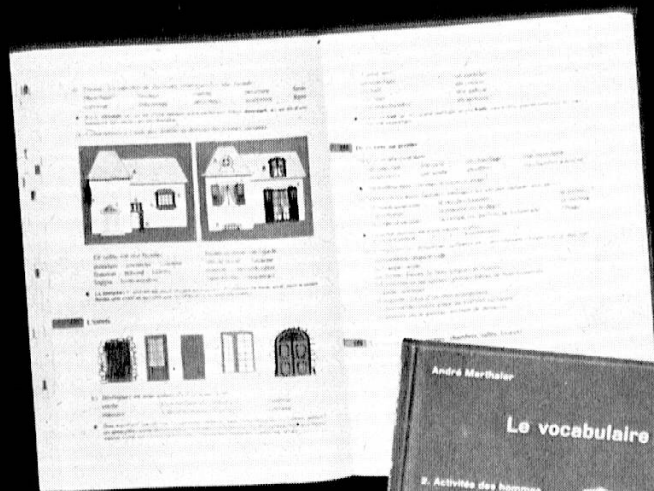
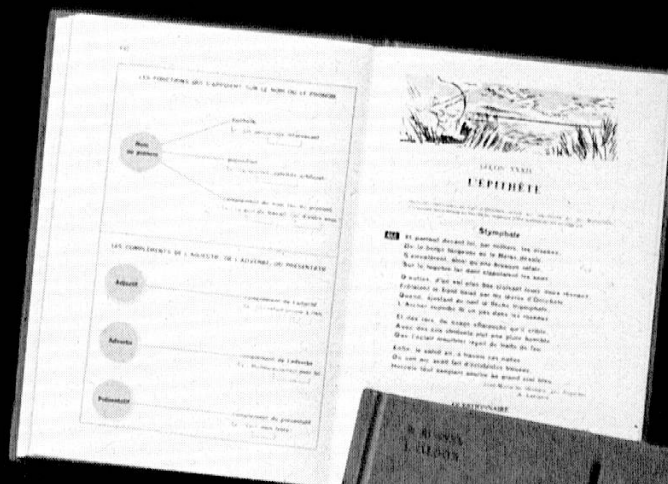
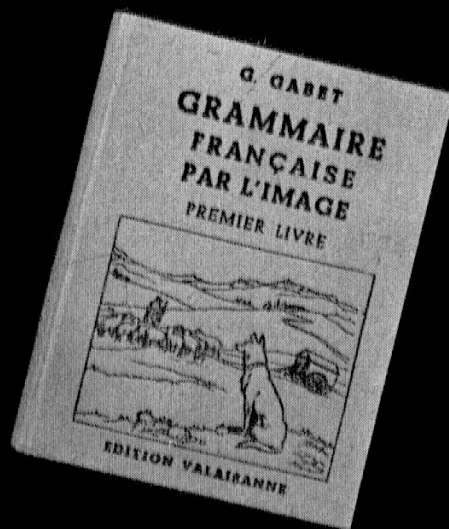
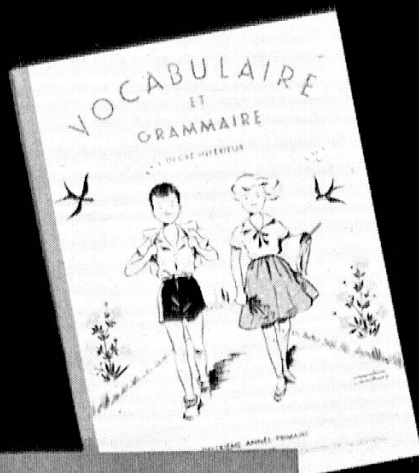
1. La nécessité de disposer, aussi bien pour les maîtres que pour les élèves, d'ouvrages particulièrement bien adaptés aux méthodes d'enseignement et aux exigences des programmes.
2. L'obligation de combler des lacunes dans certains domaines négligés par les éditeurs privés.
3. La possibilité d'utiliser les travaux de pédagogues spécialement qualifiés, dont les manuscrits ne pouvaient passer à l'impression sans un appui financier des autorités.
4. Les tirages trop faibles, d'une réalisation onéreuse et ne présentant aucun intérêt pour des éditeurs privés.
5. Des considérations d'ordre matériel.
6. Des questions de principe.

En outre, il faut ajouter que les circonstances extraordinaires des années de guerre (contingentement et pénurie), avec les difficultés de trouver dans le commerce la variété des ouvrages nécessaires, ont amené les cantons à entreprendre ou à développer leurs propres éditions sur une beaucoup plus vaste échelle.

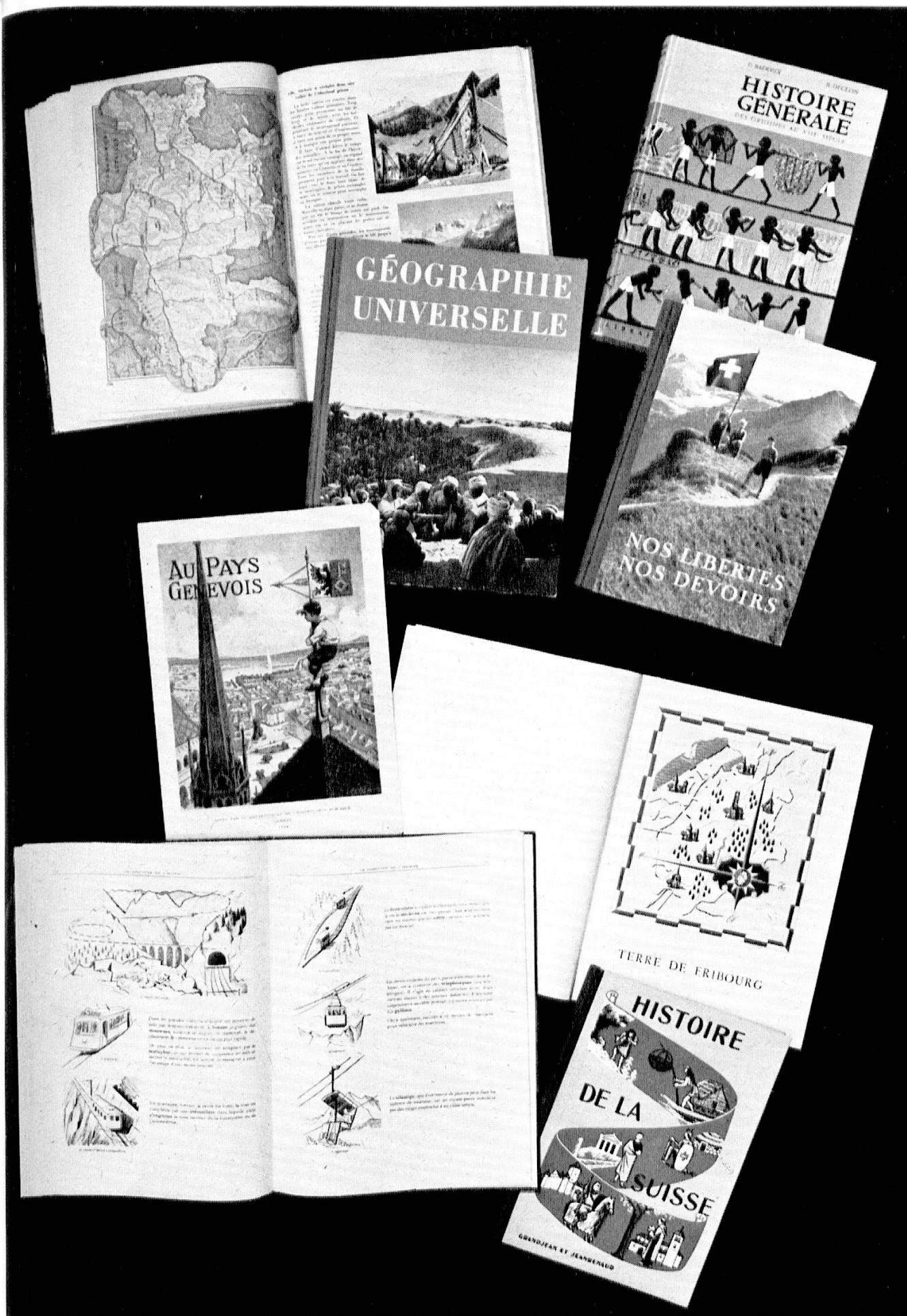


Zermatten: *L'écolier valaisan*. Imprimerie Gessler, Sion — *Mes lectures*. Département, Fribourg — *Premier livre de lecture*. Département, Genève — *Mon premier livre*. Payot, Lausanne — *Stähli: Rayons de soleil*. Librairie de l'Etat, Berne — *Textes français II*. Payot, Lausanne — *DuPasquier: Choix de textes*. Département, Neuchâtel.



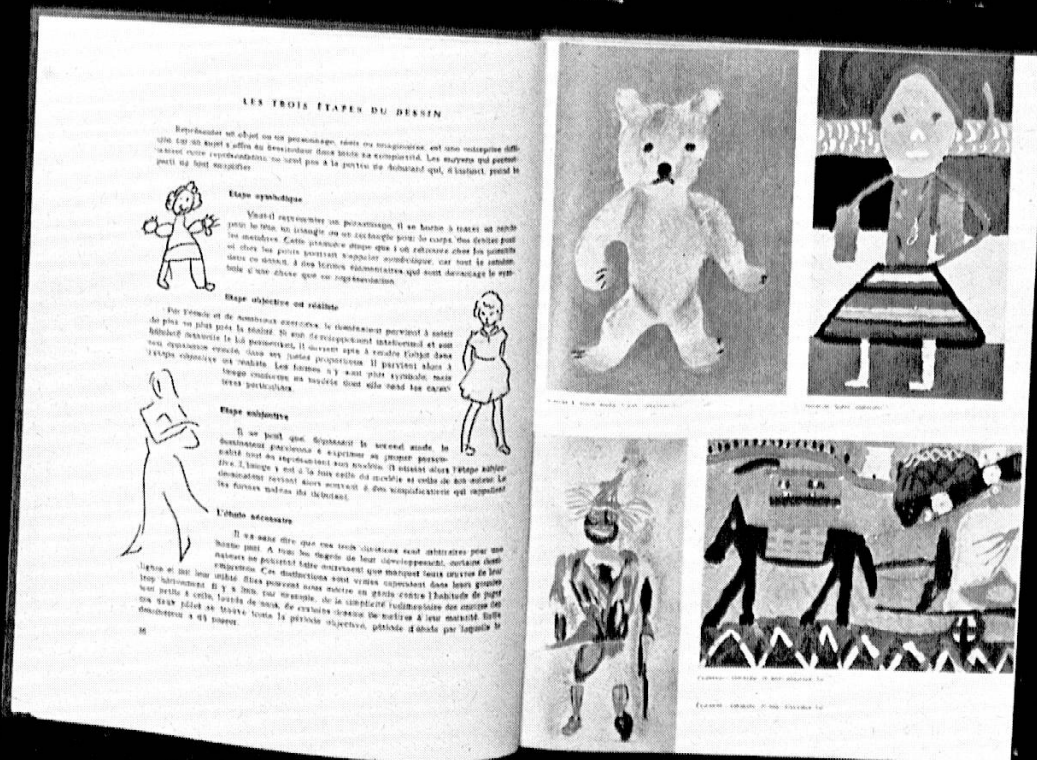
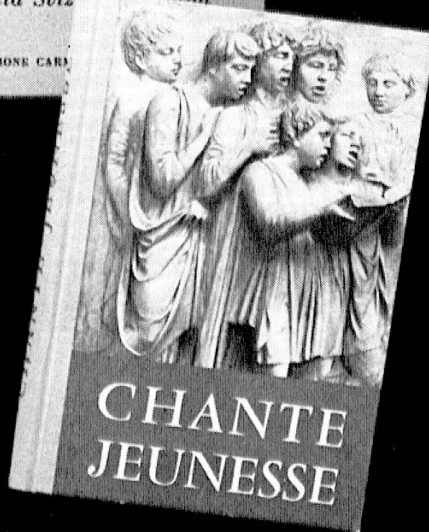
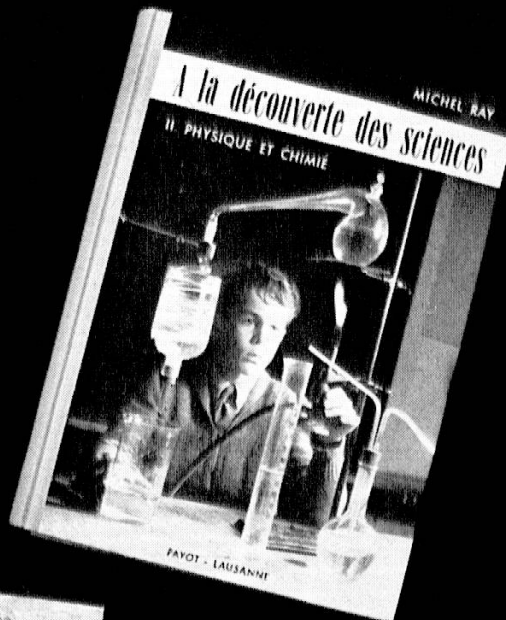
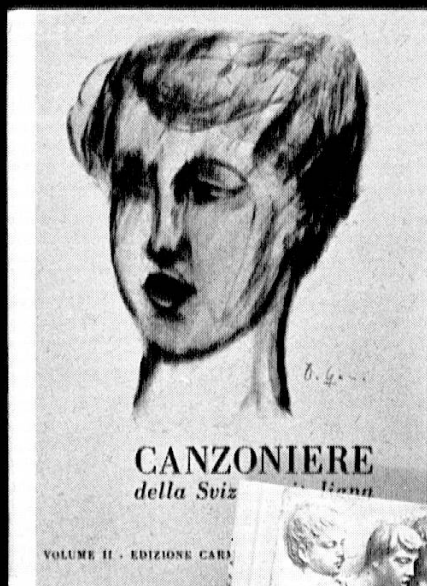


Jeanneret: *Vocabulaire et grammaire*. Département, Neuchâtel — Gabet: *Grammaire française par l'image*. Département, Valais — Geninasca-Pedrazzini: *Lezioni di francese*. Carminati, Locarno — Rosset et Gigon: *Grammaire française*. Spes, Lausanne — Marthaler: *Le vocabulaire vivant I et II*. Payot, Lausanne.



Rebeaud: *Géographie de la Suisse — Géographie universelle*. Payot, Lausanne — Badoux et Déglon: *Histoire générale des origines au XIII<sup>e</sup> siècle*. Payot, Lausanne — Perriraz: *Nos libertés, nos devoirs*. Manuel d'instruction civique. Payot Lausanne — *Au pays genevois*. Géographie locale. Département, Genève — *Terre de Fribourg*. Géographie locale Département, Fribourg — Dellenbach et Stähli: *Eléments de géographie*. Librairie de l'Etat, Berne — Grandjean et Jeanrenaud: *Histoire de la Suisse I*. Payot, Lausanne.





Canzoniere della Svizzera italiana. Carminati, Locarno — Ray: A la découverte des sciences II. Physique et chimie. Payot, Lausanne — Chante, jeunesse. Foetisch et Payot, Lausanne — Monard: Le petit botaniste romand. Département, Neuchâtel — Apothéloz: Les éléments du dessin. Département, Vaud.

On peut donc constater que, depuis 1939, l'édition des livres scolaires par les départements de l'Instruction publique a connu un développement considérable.

Que faut-il penser de cette évolution ? Est-elle judicieuse et profitable à l'Etat ?

Nous avons vu ci-dessus que les départements de l'Instruction publique ont des raisons valables, si ce n'est l'obligation, d'éditer eux-mêmes leurs manuels. La question qui se pose alors est de savoir si leur activité dans ce domaine est rationnelle comparativement à celle des éditeurs professionnels.

Est-il souhaitable de poursuivre cette politique d'édition officielle menée parallèlement à l'édition commerciale ?

Les réponses à donner à ces questions doivent être nuancées.

Lorsqu'il est possible de trouver dans le commerce, qu'il s'agisse d'éditions suisses ou étrangères, des ouvrages intéressants et bien faits, qui répondent, sinon totalement, du moins dans une mesure appréciable aux exigences de l'enseignement d'une discipline déterminée, et qui soient vendus à des conditions favorables, il est parfaitement inutile qu'un département se charge d'éditer, uniquement pour une question de prestige, un ouvrage à peu près semblable. Sans aucun doute, chacun admet ce point de vue.

Mais, lorsque à la suite de recherches approfondies on ne trouve rien d'entièrement satisfaisant, quand il n'existe pas d'ouvrage adapté à la méthodologie en usage ou encore si les prix des volumes pouvant convenir paraissent trop élevés, alors il est absolument normal que les départements intéressés éditent les manuels qu'ils désirent mettre à la disposition de leurs écoles.

Concernant le préjudice éventuel que cette activité officielle pourrait causer au commerce privé, il nous paraît très largement compensé, par ailleurs, par les travaux importants confiés aux imprimeurs, aux graphistes, aux clicheurs, aux relieurs, etc., du pays.

En définitive, les départements de l'Instruction publique, comme tous les services administratifs qui dépensent les deniers publics, doivent orienter et organiser leur activité de la façon la plus profitable à la collectivité, même si, dans certains cas, des intérêts particuliers doivent être un peu sacrifiés.

En vertu des principes énoncés, comment les cantons procèdent-ils pour élaborer leurs livres scolaires ? D'une manière sensiblement pareille partout.

En général, des propositions émanant des départements, des inspecteurs scolaires ou des milieux d'éducateurs sont soumises à des Commissions *ad hoc* chargées du choix des moyens d'enseignement.

La décision d'éditer étant prise, la rédaction du manuscrit est confiée, selon les circonstances :

a) à un seul auteur responsable de la totalité de l'œuvre ;

- b) à deux ou même trois auteurs qui travaillent collectivement ;
- c) à un ou plusieurs auteurs aidés par une commission spéciale ;
- d) plus rarement à une commission qui se livre à un travail collectif.

Lorsqu'une commission spéciale est adjointe aux auteurs, les membres en sont désignés par les départements, en tenant compte autant que possible des propositions présentées par les inspecteurs scolaires, les directeurs d'école ou les groupements du personnel enseignant.

Quelles sont les conditions habituellement imposées aux auteurs concernant la tendance et le plan de l'ouvrage, la répartition de la matière, le choix d'une méthode ?

Le plus souvent, le département ou les commissions désignées fixent préalablement, d'entente avec le ou les auteurs, les conditions générales d'exécution de l'ouvrage. La plus grande liberté est ensuite laissée aux auteurs, sur la façon de rédiger et de présenter la matière qu'ils ont à traiter. Leur manuscrit fait toutefois l'objet d'un examen attentif de la part des collaborateurs compétents des départements (inspecteurs scolaires ou commissions de contrôle) qui se réservent la possibilité de suggérer certaines modifications ou améliorations.

Le problème de la rémunération et des droits des auteurs se règle de cas en cas sur la base de conventions établies d'un commun accord avec les départements intéressés. Le système d'une indemnité globale fixée d'après les difficultés de la matière à rédiger et selon l'importance du tirage, versée en une seule fois au moment de la sortie de presse du manuel, est appliqué de préférence aux décomptes périodiques établis d'après le nombre des exemplaires effectivement livrés aux écoles.

Il ressort de l'enquête menée dans les cantons romands et au Tessin que les départements de l'Instruction publique entreprennent des éditions non seulement pour quelques branches bien déterminées, mais pour toutes les disciplines où le besoin s'en fait sentir, aussi bien pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire. En résumé, l'activité des pouvoirs publics, très éclectique, est guidée par les exigences du moment et l'impérieuse nécessité des lacunes à combler.

Après avoir évoqué, très sommairement reconnaissons-le, quelles sont les préoccupations pédagogiques qui dirigent l'édition d'un manuel scolaire, il convient de jeter également un coup d'œil sur les tâches plus techniques qui incombent aux services responsables des fournitures scolaires.

Lorsque le manuscrit définitivement mis au point est bon pour la composition typographique, il y a lieu de déterminer le chiffre du tirage qui est fixé pour assurer l'approvisionnement des écoles pendant une période qui est généralement comprise entre un minimum d'environ 4 ans et un maximum de 8 à 10 ans.

Parmi les problèmes à résoudre dans chaque cas, nous pouvons relever :

Le choix de la qualité du papier d'impression et la détermination du format de l'ouvrage. (Notons, en passant, que les délais de fabrication imposés par les fabriques de papier peuvent être de l'ordre de plusieurs mois.)

Le choix de la couverture, avec ou sans illustration, et du genre de reliure.

La sélection des caractères à utiliser pour l'impression, c'est-à-dire la désignation de la famille, comme par exemple : Bodoni, Didot, Elzévir, Cheltenham, Baskerville, Garamond, Antique, Grotesque ou Gill, et la spécification de la grandeur des corps typographiques qui permettront de mettre en valeur le texte de l'auteur, de différencier les matières, de séparer les exercices et les observations du texte principal. Il faut décider l'emploi à bon escient des caractères gras, mi-gras, de l'italique, des capitales et d'autres signes destinés à faire ressortir les titres et les sous-titres, ainsi qu'à mettre en évidence des citations importantes ou des règles soumises à la mémorisation. Toutes les indications à ce sujet doivent être clairement indiquées sur le manuscrit, selon un code bien précis, avant la remise du texte à l'imprimerie.

Il est important de bien adapter le caractère typographique à la nature de l'ouvrage afin d'en faciliter la lisibilité d'après l'âge des élèves auxquels on s'adresse et selon la difficulté de la matière traitée. Pour des livres d'arithmétique, par exemple, on veillera à ce que le dessin du caractère choisi pour les chiffres (3, 5, 8) ne puisse pas prêter à confusion.

On évitera toujours les mises en pages trop compactes, à l'aspect rébarbatif. Il faut laisser suffisamment d'espaces blancs et éventuellement interlettrer ou interligner pour aérer un peu la composition typographique.

Le livre scolaire, s'il doit avoir autant que possible l'apparence soignée de l'ouvrage de collection et de bibliothèque, ne peut pas être semblable à un livre ordinaire du commerce réalisé souvent dans un but simplement lucratif.

Enfin, il reste à considérer tout le problème important de l'illustration. Elle peut être conçue soit uniquement en noir et blanc, soit en une ou plusieurs couleurs, selon les moyens financiers dont on dispose et d'après l'importance de la discipline traitée. On peut recourir à différents procédés pour illustrer un manuel scolaire : il y a le simple dessin au trait, il y a le dessin plus complet et plus soigné exécuté par un graphiste ou par un artiste (dessinateur, peintre) et il y a également l'illustration réalisée d'après des documents photographi-



ques. La technique moderne offre de nombreuses possibilités parmi lesquelles il faut choisir ce qui apporte au texte de l'ouvrage le soutien de caractère éducatif qui le complète efficacement. Suivant les circonstances et la nature du manuel, l'illustration sera incorporée au texte ou bien elle sera insérée séparément en pleine page. Quelle que soit la formule adoptée, le but de l'illustration sera toujours de rendre le livre scolaire attrayant et plus instructif, tout en étant, à l'occasion, une source d'observations donnant lieu à des exercices d'élocution ou permettant le développement de nombreux centres d'intérêt.

Tous les problèmes évoqués ci-dessus sont habituellement étudiés en commun, puis résolus d'entente avec les auteurs, les membres des commissions et les Services intéressés des départements. Les solutions adoptées constituent presque toujours le résultat d'une heureuse collaboration et d'un fructueux échange d'idées en vue d'apporter à l'enseignement un perfectionnement et un enrichissement constants.

Ne manquons pas de rendre également hommage au long et minutieux travail de correction des épreuves d'imprimerie effectué par les auteurs avec l'aide de quelques collaborateurs dévoués. C'est une besogne astreignante et fastidieuse mais combien indispensable pour obtenir un ouvrage aussi parfait que possible.

Les résultats extrêmement encourageants et l'accueil favorable qu'ont obtenu auprès des corps enseignants les livres scolaires édités par les départements de l'Instruction publique de nos cantons romands et du Tessin, démontrent incontestablement que la voie suivie jusqu'ici est la bonne.

S'il est permis de souhaiter que des progrès soient accomplis et que des perfectionnements soient encore apportés lors de futures réalisations, il faut néanmoins reconnaître que partout le but poursuivi par les auteurs et par les éditeurs a été de se mettre aussi complètement que possible au service de l'enseignement en produisant de bons et de beaux manuels didactiques, dans la limite de conditions financières imposées<sup>1</sup>.

Parmi les réalisations les plus récentes des départements de l'Instruction publique de Suisse romande et du Tessin, nous avons retenu 25 ouvrages consacrés à différentes disciplines dont nous nous plaisons à donner un aperçu sous forme de quelques illustrations complétant notre article.

Pour être aussi complet que possible dans notre revue des éditeurs de manuels scolaires, nous accorderons également quelques lignes aux

<sup>1</sup> Les listes des ouvrages édités par les départements de l'Instruction publique sont publiées régulièrement sous la rubrique « Manuels scolaires suisses » dans l'annuaire « Etudes Pédagogiques ».

Intentionnellement, nous avons renoncé à faire des comparaisons entre les manuels édités par les différents cantons, afin d'éviter qu'un élément de compétition n'intervienne dans l'appréciation des résultats obtenus.

## AUTEURS QUI ÉDITENT EUX-MÊMES LEURS OUVRAGES

En réalité, ils sont assez peu nombreux, car l'édition d'un livre scolaire d'une certaine envergure est une entreprise coûteuse ; comme nous l'avons déjà signalé pour d'autres catégories d'éditeurs, il importe que l'épuisement d'un tirage soit en principe assuré.

La plupart du temps, il s'agit d'auteurs spécialisés dans la pratique d'une discipline qui s'entendent directement avec un imprimeur et qui effectuent eux-mêmes toutes les opérations d'édition d'un manuel scolaire. Dans des cas de ce genre, il convient, d'une part, que des engagements précis soient pris par une autorité scolaire pour l'acquisition d'une quantité suffisante d'exemplaires et que, d'autre part, la personnalité de l'auteur et les qualités de l'ouvrage soient déterminantes afin que l'écoulement de l'édition puisse se faire dans des conditions normales.

\* \* \*

Ayant connaissance des efforts remarquables accomplis, depuis quelques années, en Suisse romande et italienne par les départements de l'Instruction publique pour doter les écoles de manuels scolaires bien adaptés aux directions de la psychologie de l'enfant et de la méthodologie moderne, nous avons eu la curiosité de faire l'inventaire de tous les ouvrages officiellement en usage dans les classes primaires et secondaires de langue française.

Nous publions ci-après les résultats que nous avons obtenus et nous précisons que les chiffres cités doivent être considérés comme des moyennes, en raison des fluctuations qui interviennent constamment par suite de l'épuisement d'un ouvrage ou de l'adoption de nouveaux manuels.

En constatant la quantité relativement considérable de manuels différents utilisés uniquement en Suisse française, on peut se demander si les programmes d'enseignement sont, en réalité, tellement dissemblables d'un canton à l'autre qu'ils rendent vraiment indispensable cette profusion de livres scolaires. On a nettement le sentiment dans certains milieux d'éducateurs et dans l'opinion publique, chez tous ceux qui suivent attentivement ces questions, que cette pléthore d'ouvrages conduit à une regrettable dispersion de forces et à un non moins déplorable gaspillage de moyens financiers.

Les disciplines étudiées sont pratiquement les mêmes dans les écoles romandes et l'acquisition des connaissances doit en principe s'effectuer sensiblement à la même cadence sur la base de méthodes assez voisines, sinon pareilles, adoptées et pratiquées par des éducateurs de cantons différents, certes, mais dont la formation et le perfectionnement professionnels ont souvent des sources analogues.

**INVENTAIRE DE TOUS LES OUVRAGES OFFICIELLEMENT EN USAGE  
DANS LES CLASSES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DE LANGUE FRANÇAISE**

| Disciplines                                                                                                                  | Nombre d'ouvrages utilisés <sup>1</sup> |                                            | Total      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|------------|
|                                                                                                                              | séparément<br>par un seul<br>canton     | en commun par<br>2 ou plusieurs<br>cantons |            |
| A. <i>Langue française</i>                                                                                                   |                                         |                                            |            |
| Livres de lecture . . . . .                                                                                                  | 52                                      | 9                                          | 61         |
| B. <i>Langue française</i>                                                                                                   |                                         |                                            |            |
| Grammaire — Vocabulaire — Orthographe — Récitation . . . . .                                                                 | 50                                      | 10                                         | 60         |
| <i>Langues et Littérature anciennes</i>                                                                                      |                                         |                                            |            |
| Latin — Grec . . . . .                                                                                                       | 25                                      | 3                                          | 28         |
| <i>Langues modernes</i>                                                                                                      |                                         |                                            |            |
| Allemand — Italien — Anglais . . . . .                                                                                       | 26                                      | 6                                          | 32         |
| <i>Mathématiques</i>                                                                                                         |                                         |                                            |            |
| Arithmétique — Comptabilité — Géométrie — Algèbre . . . . .                                                                  | 71                                      | 13                                         | 84         |
| <i>Histoire</i> . . . . .                                                                                                    | 7                                       | 8                                          | 15         |
| <i>Géographie</i> . . . . .                                                                                                  | 9                                       | 5                                          | 14         |
| <i>Sciences naturelles et physiques</i> . . . . .                                                                            | 27                                      | 5                                          | 32         |
| <i>Instruction civique</i> . . . . .                                                                                         | 6                                       | 1                                          | 7          |
| <i>Écriture — Dessin</i> . . . . .                                                                                           | 5                                       | 1                                          | 6          |
| <i>Chant — Solfège</i> . . . . .                                                                                             | 19                                      | 5                                          | 24         |
| <i>Éducation physique</i> . . . . .                                                                                          | —                                       | 3                                          | 3          |
| <i>Travaux manuels — Travaux féminins</i> . . . . .                                                                          | 4                                       | 2                                          | 6          |
| <i>Enseignement ménager — Économie domestique</i> . . . . .                                                                  | 7                                       | 3                                          | 10         |
| <i>Divers</i> (Enseignement de la circulation, Politesse, Hygiène, Activités commerciales. — Sténo-dactylographie) . . . . . | 13                                      | 1                                          | 14         |
| <b>Totaux:</b>                                                                                                               | <b>321</b>                              | <b>75</b>                                  | <b>396</b> |

Il serait donc possible, semble-t-il, même s'il subsiste de légères divergences d'opinions quant à l'application des méthodes pédagogiques, d'utiliser beaucoup mieux et surtout plus rationnellement l'abondant matériel éducatif mis actuellement à la disposition des écoles.

Evidemment, il y a le respect du fédéralisme et la structure différente de l'enseignement dans les cantons romands !

Mais, au moment où des problèmes de réforme scolaire se posent un peu partout et alors qu'un très net courant d'idées se manifeste en faveur d'une école romande, dont nous n'avons pas à mettre en discussion, pour le moment, les avantages ou les inconvénients, il semble qu'une première expérience pourrait au moins être tentée, sans grandes difficultés, dans la voie de *l'utilisation en commun, par plusieurs cantons, des mêmes manuels scolaires*.

<sup>1</sup> Ne sont pas compris dans cette statistique les nombreux ouvrages supplémentaires que possèdent les membres du corps enseignant en dehors des listes officielles établies par les départements de l'Instruction publique.

Il y a déjà eu des essais de collaboration, puisque, en certaines occasions, des Commissions intercantionales ont été créées et se sont mises à l'œuvre lorsqu'il s'est agi d'éditer des manuels coûteux présentant certaines difficultés de réalisation, principalement en raison du caractère spécial de leur illustration. Des ouvrages comme les livres de géographie ou d'histoire, par exemple, dont le prix de revient est relativement élevé, peuvent difficilement être pris en charge par un seul canton et ils doivent, en principe, faire l'objet d'un tirage suffisamment important qui est ensuite judicieusement réparti.

Par conséquent, des expériences concluantes ayant déjà été effectuées, il est probable que des éditions communes dans de nombreux secteurs de l'enseignement pourraient être facilement envisagées pour autant que chacun apporte, dans des réalisations de ce genre, un minimum de compréhension, de tolérance et de bonne volonté. Il faudrait avoir le ferme désir de bannir résolument tout « esprit de clocher », dans le choix des auteurs, des illustrateurs et des réalisateurs de chaque édition.

Indépendamment des économies de temps et d'argent qui découleraient de cette façon de procéder, il y aurait, pour les nombreux élèves qui passent d'un canton dans un autre, l'agrément de retrouver à leur nouveau lieu de domicile des manuels scolaires qu'ils connaissent et avec lesquels ils sont déjà familiarisés. Ainsi, pour remédier, au moins partiellement, aux complications provoquées par les inévitables mouvements de population dus aux conditions économiques et favorisés par la facilité avec laquelle s'effectuent de nos jours les déplacements, il y aurait là un moyen efficace de réduire sensiblement les périodes de réadaptation si préjudiciables aux enfants en âge de scolarité.

Même s'il n'y avait que ce seul avantage à considérer, il mériterait qu'on y prête attention.

Nous sommes bien conscient qu'il est impossible de prévoir une généralisation de l'édition en commun sur le plan romand avant qu'une étude approfondie de la question ait été faite et que soit intervenu, entre les départements de l'Instruction publique et les milieux d'éducateurs, un accord préalable sur un nouveau statut scolaire, sur une harmonisation des programmes et sur de nombreux problèmes d'ordre pédagogique.

Si on voulait d'emblée aller de l'avant sur les bases existantes, on constaterait immédiatement que les difficultés commencent avec le premier manuel officiel délivré aux élèves de première année primaire : « Le livre de lecture ». En effet, il y a pour l'apprentissage de la lecture les partisans convaincus des méthodes phonétique, ou globale, ou mixte, qui ont tous des arguments valables pour étayer le choix qu'ils ont fait. En conséquence, chaque canton édite sa propre méthode de lecture, la meilleure, en déplorant vivement de n'avoir



pu convaincre et associer le voisin resté attaché à un système jugé peu acceptable.

Ce qui se produit avec les livres de lectures se retrouve à nouveau avec les méthodes d'écriture (script ou autre), puis avec les divers ouvrages destinés à l'enseignement du français ; on pourrait multiplier les exemples, ne serait-ce qu'en citant les livres d'arithmétique où les notions générales à étudier sont les mêmes partout, tandis que les principes et les méthodes en usage diffèrent suivant les cantons.

Et il y a encore les livres de solfège et de chants, dans lesquels chacun désire réserver une place prépondérante aux compositeurs locaux ou régionaux, puis finalement on retrouve les mêmes mélodies dans presque tous les chansonniers !

Ces quelques exemples, pris au hasard, démontrent déjà les nombreuses difficultés qui se présentent et qu'auront à vaincre ceux qui se proposent d'améliorer la situation et qui espèrent arriver à un moins grand éparpillement des idées et des forces dans le secteur important de l'édition des livres scolaires.

Nous admettons volontiers qu'il n'est ni souhaitable, ni recommandable de vouloir tout uniformiser et tout rationaliser. Il est normal qu'on trouve déjà dans des manuels scolaires certains aspects très caractéristiques des diverses régions de notre pays. Il est naturel que la sauvegarde d'un certain patrimoine auquel nous devons rester attachés commence à l'école. Chaque canton possède ses particularités qu'il doit conserver, mais tout cela est une question de mesure et de bon sens.

Ce dont il importe de tenir compte, c'est que nous vivons à une époque où il faut considérer dans son ensemble l'évolution qui se manifeste dans tous les domaines. On sait que de grandes entreprises industrielles ou commerciales, des associations professionnelles et d'autres collectivités ont subi des réformes fondamentales et ont dû renoncer à des pratiques traditionnelles en acceptant de profondes modifications dans leur organisation. Ainsi, dans le cadre de communautés d'intérêts, des institutions nouvelles ont pris naissance dans le but d'examiner et de résoudre des problèmes posés par une adaptation aux exigences de conditions économiques et sociales résultant de circonstances sans précédent.

Il serait vain de croire que l'école liée intimement, ne serait-ce que par son aspect matériel, aux événements économiques et psychologiques d'une époque, puisse rester longtemps à l'écart de mesures qui finiront par s'imposer et ignorer des conceptions modernes dont elle peut tirer finalement le plus grand profit.

Dès l'instant où nous sommes persuadés qu'il est possible de rechercher des solutions communes, il faut procéder par étapes, avec souplesse. En répandant avec insistance l'idée d'éditer et d'utiliser en commun des manuels scolaires, on amènera probablement certains res-

ponsables de l'enseignement à considérer ce problème avec attention et à modifier des vues peut-être un peu trop restrictives. C'est un devoir d'envisager maintenant la situation d'une manière plus générale, en abandonnant des idées préconçues, en élargissant un horizon trop limité, en acceptant aussi certains sacrifices compensés par d'autres acquisitions.

Indépendamment d'une utilisation meilleure et plus répandue des travaux exécutés par des auteurs particulièrement qualifiés, l'édition en commun de livres scolaires présente indiscutablement, sur le plan financier, des avantages très nets parmi lesquels nous nous bornerons à citer :

La fabrication du papier en quantités plus importantes avec les rabais qui peuvent en résulter.

Le tirage d'un nombre élevé d'exemplaires permettant une meilleure répartition :

- des frais de composition typographique et d'impression,
- des dépenses relatives à l'exécution des dessins et à la confection des clichés pour l'illustration.

Les rabais de quantité sur les travaux de reliure.

En résumé, une réduction assez sensible du prix de revient de l'ouvrage et, subsidiairement, un enrichissement de la présentation.

Considérant tout ce qui précède, devrait-on prévoir, dans un avenir plus ou moins rapproché, la création d'un *Office romand d'édition de livres scolaires* dont la structure et les attributions resteraient, bien entendu, à déterminer ?

Parmi les tâches dévolues à un tel office, mentionnons, en particulier, celles qui nous paraissent essentielles et les plus pressantes pour coordonner les actions isolées ou disparates actuellement laissées aux soins des cantons :

Collectionner tous les catalogues des livres scolaires suisses et étrangers, publiés en langue française.

Etablir par discipline et par degré d'enseignement des listes d'ouvrages présentant un intérêt majeur pour les écoles primaires et secondaires, en liaison avec les programmes en vigueur.

Distribuer périodiquement dans les cantons romands des listes constamment tenues à jour d'ouvrages sélectionnés.

Créer des collections de manuels recommandables destinés à être mis à l'examen dans les cantons pour les diverses disciplines prévues aux programmes.

Effectuer régulièrement le recensement des livres scolaires officiellement en usage dans les écoles primaires et secondaires de la Suisse romande.

Rassembler les commandes de manuels pour faire des achats groupés.  
Mettre en soumission certaines éditions sur le plan intercantonal.  
Procéder à l'édition en commun de différents manuels scolaires.

Il n'est pas impensable qu'un tel organisme exerce un jour son activité sous le contrôle, par exemple, de la Conférence romande des chefs des départements de l'Instruction publique. Au-delà d'un simple vœu, nous allons jusqu'à en faire la proposition précise. Il appartient aux autorités supérieures responsables de l'enseignement et aux milieux d'éducateurs de prendre à ce sujet les initiatives qu'ils estimeront utiles et profitables à l'école.

A titre de conclusion, nous nous contenterons d'exprimer le souhait que les remarques contenues et les arguments développés dans cet article rendent attentifs les intéressés à l'importance, et même à l'urgence, des problèmes soulevés. Puisque notre texte est consacré à l'édition des livres scolaires, le moment est venu, nous semble-t-il, d'inciter chacun à rechercher en ce domaine, avec persévérance et dans un esprit réaliste, des solutions mieux en rapport avec les conceptions pédagogiques modernes et les exigences actuelles de l'enseignement ; solutions raisonnablement adaptées aux intérêts bien compris des écoles romandes considérées dans leur ensemble, tant sur le plan culturel que sur celui des conditions matérielles.

JOHN-A. VOUGA

*chef du Service des éditions et fournitures scolaires  
du Canton de Neuchâtel.*

---